

**DELIBERATION N° 03/2020
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER**

Séance du 12 mars 2020

Approbation de la charte de l'audit interne

Vu le Code de l'éducation, articles D.452-1 à D.452-21

Le Conseil d'Administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)
approuve la charte de l'audit interne.

Nombre de votants : 25 Pour : 23 Contre : / Abstention : 2

Fait à Paris, le 12 mars 2020

La présidente par intérim
du conseil d'administration de
l'AEFE


Laurence AUER